

- la diminution des différends commerciaux au moyen d'une transparence accrue dans la publication, la notification et l'administration des lois influant sur le commerce et l'investissement dans la région.

Cette rencontre a réuni des experts de la médiation et de l'arbitrage des différends de toute la région de l'Asie-Pacifique. Le Groupe d'experts a dans un premier temps examiné la façon dont un service de médiation pouvait compléter le mécanisme de règlement de l'OMC, et a demandé aux gouvernements de l'APEC de fournir beaucoup plus d'information sur leurs lois nationales concernant l'arbitrage, la médiation et la conciliation. Une fois qu'il aura reçu cette information, le Groupe d'experts se réunira de nouveau pour l'analyser et préparer des recommandations qu'ils soumettront aux dirigeants de l'APEC. Même si la prochaine réunion se tiendra probablement en Thaïlande, le Canada continuera de diriger le débat en faisant office de coprésident du Groupe d'experts.

Je tiens à souligner que le travail du Groupe d'experts est fortement ancré dans les besoins réels et concrets des entreprises. Le Groupe cherche des moyens de promouvoir la résolution des différends au sein de l'APEC par la médiation, l'arbitrage et d'autres formes de règlement. Les entreprises canadiennes et américaines qui ont eu à résoudre des différends commerciaux par le biais de procédures juridiques lourdes et coûteuses dans leur propre pays, ou à plus forte raison à 8 000 kilomètres de là, n'en connaissent que trop les limites. Le Canada contribue donc de manière tangible à mettre sur pied un processus visant à faciliter la résolution des différends dans la région de l'Asie-Pacifique, région qui ne cesse de prendre de l'importance pour les sociétés nord-américaines.

Qu'est-ce que cela signifie pour les avocats nord-américains dont les clients procèdent à des transactions commerciales trans-pacifiques? Permettez-moi de vous faire part, en conclusion, de quelques réflexions à ce sujet.

En août dernier, le ministre MacLaren a pris la parole à la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien. Il a énoncé les trois propositions suivantes concernant les changements qui interviennent dans les relations commerciales internationales :

- D'abord, les règles du commerce international remplacent plus que jamais la politique du pouvoir. Les règles sont synonymes de transparence et de prévisibilité, conditions essentielles à la conduite des affaires dans une économie mondiale.
- Deuxièmement, la manière dont nous appliquons ces règles change également. Les gouvernements sont désormais tenus de